

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 30/06/2025

Nombre de membres
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 21/05/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Rémy BARRY

Procuration(s) : Thierry ARENDS à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à R. BARRY, S. ACHARD à C. PAL, Corentin CHAMBREY à I. HOSTIN, René BLANC à P. PAGES

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet	DEMANDE DE REVERSEMENT DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION D'ARRET DE BUS ROUTE DE LA CHARTREUSE
-------	--

Nomenclature : 7-5 subventions

Rapporteur : Christophe PAL

Le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la création de bandes cyclables par le Département 43 le long de la RD 374 (de l'entrée du bourg jusqu'au rond-point du Monteil-direction Brives-Charensac), il convient d'améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et notamment des élèves utilisant l'arrêt de bus (La Pépinière) situé Route de la Chartreuse, situé dans un secteur sensible compte tenu de la circulation et de la vitesse parfois excessive.

Après une large concertation avec le Département 43, porteur du projet des bandes cyclables et les services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay chargée de la compétence transport urbain, la Commune pourrait s'engager sur le réaménagement de l'arrêt de bus situé Route de la Chartreuse, afin qu'il réponde aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Ces travaux pourraient inclure :

- L'aménagement d'un quai bus sécurisé PMR,
- La mise en place d'une signalisation adéquate (marquage au sol, panneaux),

Ces aménagements répondant à un besoin avéré de sécurité, pourrait être financés partiellement par le reversement des amendes de police prévues à l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), destiné aux opérations de sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Loire pour le reversement des amendes de police destinées aux opérations de sécurité routière, conformément aux dispositions de l'article L.2334-24 du CGCT
- D'approuver le projet de sécurisation de l'arrêt de bus situé Route de la Chartreuse pour un montant estimé de 10 731.00 € HT
- De valider le plan de financement ci-annexé
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention, à signer tous les documents afférents et à assurer la réalisation du projet.

Nombre de conseillers présents		08
Nombre de conseillers représentés		05
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Paul PAGES

Le Maire
Christophe PAL



Annexe - Délibération N° 2025.03-05

PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX DE SECURISATION ET D'ACCESSIBILITE ARRET DE
BUS Route de la Chartreuse « la Pépinière »Cout prévisionnel des travaux : 10731 € HT

Nature des dépenses	Montant H.T.	Financements sollicités	Montant H.T.	%
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, AMO	/	Département CAP 43 – Communes :	/	
Travaux	10731.00 €	Etat :	/	
Acquisitions foncières et immobilières	/	Région :	/	
Matériels, petit équipement	/	Europe : LEADER	/	
Autre :	/	Autre : Département 43 reversement Amendes de police	3219.30 €	30
		Autofinancement :	7511.70 €	70
TOTAL	10731.00 €	TOTAL	10731.00 €	100

Je soussigné, Christophe PAL

Maire de : LE MONTEIL

- Certifie avoir pris connaissance des modalités d'attribution et de calculs dans le cadre du reversement du produit des amendes de police
- Certifie que les informations contenues dans la présente fiche projet sont exactes,
- Sollicite auprès du Département de la Haute-Loire, le reversement du produit des amendes de police à hauteur de 3219.30 €, pour le projet de sécurisation de l'arrêt de bus Route de la Chartreuse, dénommée « La pépinière »
- Certifie que le plan de financement fait apparaître un autofinancement minimum de 20%.

Le 30/06/2025, à LE MONTEIL

